LE SIAO 93

Fonctionnement, missions et activités

Interlogement93

Février 2022

Programme

Présentation d'Interlogement93

Contexte et missions des SIAO

Le SIAO 93

1. **Mise à l'abri au 115-93**
2. **Le traitement de la demande**
3. **La transmission d'information SIAO /OFII**
4. **Dispositifs d'hébergement/logement régulés par le SIAO 93**
5. **Instances partenariales du SIAO 93**

Interlogement93

L'organigramme

Conseil d'Administration et Bureau d'Interlogement93

Direction générale

Direction générale adjointe

- Direction des ressources humaines
- Direction de l'administration et des Finances
- Logistique
- Animation réseau et communication
- Qualité et DPO

DIRECTION SIAO – ACTIONS TRANSVERSALES

SIAO

Pôle mise à l'abri 115

- Ecoute sociale
- Gestion hôtelière
- Régulation des EMA

Pôle régulation hébergement/logement

- Service régulation hébergement
- Service régulation logement
- Service Accès logement

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Pôle Plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel

- Service évaluation et suivi
- Service accompagnement
- Service administratifs et actions transversales

Pôle logement

- Service accompagnement Solibail
- Service accompagnement Logement d'Abord
- Service accompagnement AVDL/ASLL
- Service gestion locative

Pôle observation sociale, systèmes d'informations et Actions transversales

- Systèmes d'informations
- Observation sociale
- Santé
- veille sociale
- *Emploi*

Contexte et missions du SIAO

Ce que dit la loi

- **Contexte de création du SIAO**
  - Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées
  - Constat : segmentation très importante du secteur et manque de coopération entre les multiples acteurs de l'hébergement et du logement
- **Références réglementaires**
  - Circulaires du 08/04/2010 et du 07/07/2010 relatives au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
  - Circulaire du 29/03/2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
  - Loi Alur du 26/04/2014 (article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles)
- **Rôle du SIAO**
  - « *Plateforme* ***unique départementale*** *de* ***coordination*** *et de régulation du secteur de l'****accueil****, de l'****hébergement*** *et d'****accompagnement*** *vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile* »

Contexte et missions du SIAO

Missions et principes

- **Missions**
  - Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative
  - Gérer le service d'appel téléphonique 115
  - Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles
  - Traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire
  - Suivre le parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation
  - Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
  - Assurer la coordination des outils concourant au dispositif de veille sociale
  - Participer à l'observation sociale

- **Principes**
  - ✓ **Égalité et transparence du service rendu pour toute personne en demande d'hébergement**
  - ✓ **Inconditionnalité de l'accueil**
  - ✓ **Continuité de la prise en charge jusqu'à l'accès au logement dès lors que la personne y est prête**

Le SIAO de Seine-Saint-Denis

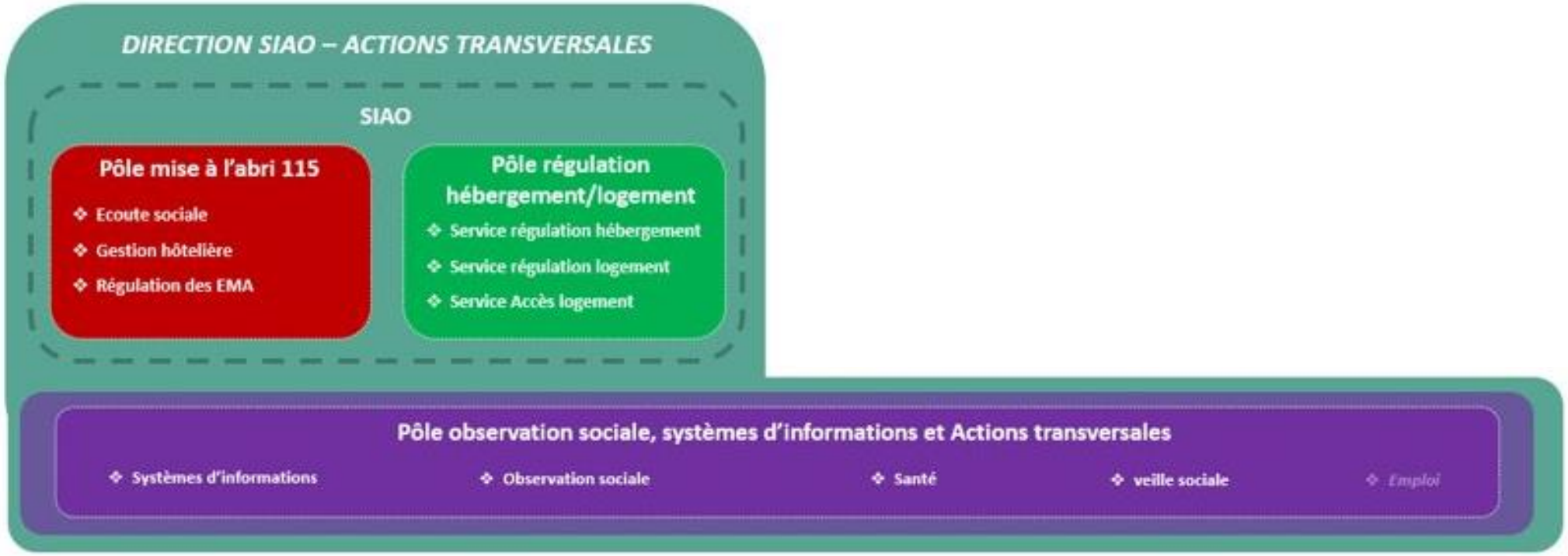

1. La mise à l’abri 115

En Seine-Saint-Denis

Interlogement93

1. La mise à l’abri 115

✓ Un dispositif joignable 7j/7, 24h/24
- 1j/1 demande (sauf dispositifs spécifiques)

✓ Un dispositif inconditionnel

✓ Une mise à l’abri régulée à l’échelle de l’Île-de-France
- Des places d’hôtel dans toute l’IDF
- Des places de mise à l’abri hivernales (temporaires) en Seine-Saint-Denis

✓ Des dispositifs saturés

1. La mise à l'abri 115

Les demandes

✓Le plateau d'écoute téléphonique du 115

Les écoutants sociaux réceptionnent les appels des ménages en difficulté 7/7 et 24/24

- Evaluation du 115 de référence et du danger de rue
- Orientation vers les lieux ressources du territoire (accueils de jour, aide alimentaire, domiciliation, suivi social…)
- Priorisation des demandes
- Demande d'orientation vers un dispositif de mise à l'abri
- Signalement de situations particulièrement vulnérables vers les autres services du SIAO ou vers la PASH

En 2021, en moyenne

→ 1 338 appels reçus en moyenne par jour, dont 566 numéros différents / 359 appels traités

→ 138 ménages différents , soit 289 personnes étaient en demande de mise à l'abri chaque jour en moyenne

Interlogement93

1. La mise à l'abri 115

Les réponses

✓ A l'hôtel

Les opérateurs de la gestion hôtelière attribuent les orientations du jour en fonction des priorités pour :

• Informer des ménages de leurs orientations en hôtels (dont changements)

• Suivre et adapter les prises en charge hôtelières assurées par le 115-93 en lien étroit avec Delta, avec traitement des alertes reçues de Delta (familles absentes, difficultés remontées par les hôteliers) et des écoutants du 115 (doléances diverses des ménages quant à leurs modalités de prise en charge hôtelière) induisant des contacts téléphoniques avec les ménages mis à l'abri

• Mettre en œuvre des missions spécifiques (lien avec certains partenaires, dont l'opérateur régional d'accompagnement social et les opérateurs de distribution alimentaire ainsi que Delta.

En 2021, 12 200 personnes ont été mis à l'abri à l'hôtel en moyenne par jour

✓ En structure hivernale

- Depuis la crise sanitaire, les périodes se sont enchainées.
- Ce type d'accueil peut prendre des formes très variables, il s'agit de l'ensemble des places régulées par le 115 hors hôtel. Du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19, 703 places ouvertes dans le cadre de la période hivernale 2019/2020 ont été maintenues durant 2020 et 2021.

1. La mise à l'abri 115

Les dispositifs spécifiques

✓ Régulation des équipes mobiles d'aide

- 3 associations régulées par le SIAO93
- Dispositif accessible par un appel au 115 (précisé la localisation, le téléphone et la demande de la per

→ **2021 : 2 214 sorties camions recensées, 11 317 demandes de rencontres auprès de 3 716 personnes**

✓ Périnatalité

- Dispositif dédié aux services sociaux des maternités et aux PMI
- Canal dédié pour adresser des demandes concernant les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leur famille.
- → **752 demandes traitées en 2021 concernant 626 femmes distinctes**

✓ Service de Mise en Sécurité

- Dispositif de mise en sécurité dédié aux femmes victimes de violences conjugales
- Accessible via un commissariat (ligne 115 dédiée) ou via un appel au 115
- Mise à l'abri d'urgence et accompagnement spécialisé par SOS Femmes93

→ **197 femmes (420 personnes) concernées en 2020**

Interlogement93

1. La mise à l'abri 115

Une journée au 115 : 08/03/2022

- ✓ 1 522 appels reçus
- ✓ 479 appels décrochés par le 115
  - 176 ménages en demande de mise à l'abri
  - Les autres demandes : doléances hôtelières, orientations etc.
- ✓ Temps moyen d'attente pour les appels traités = 47 minutes
- ✓ 12 253 personnes à l'hôtel
- ✓ 299 personnes en demandes non pourvues
  - 2166 personnes en familles dont 41 enfants de moins de 3 ans
  - 77 personnes en couple/groupes sans enfant
  - 30 hommes isolés
  - 26 femmes isolées

Interlogement93

2. Le traitement de la demande Hébergement/Logement

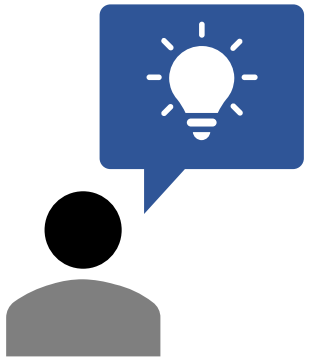

Interlogement93

2. Nouveau schéma de traitement des demandes hébergement/logement par le SIAO 93

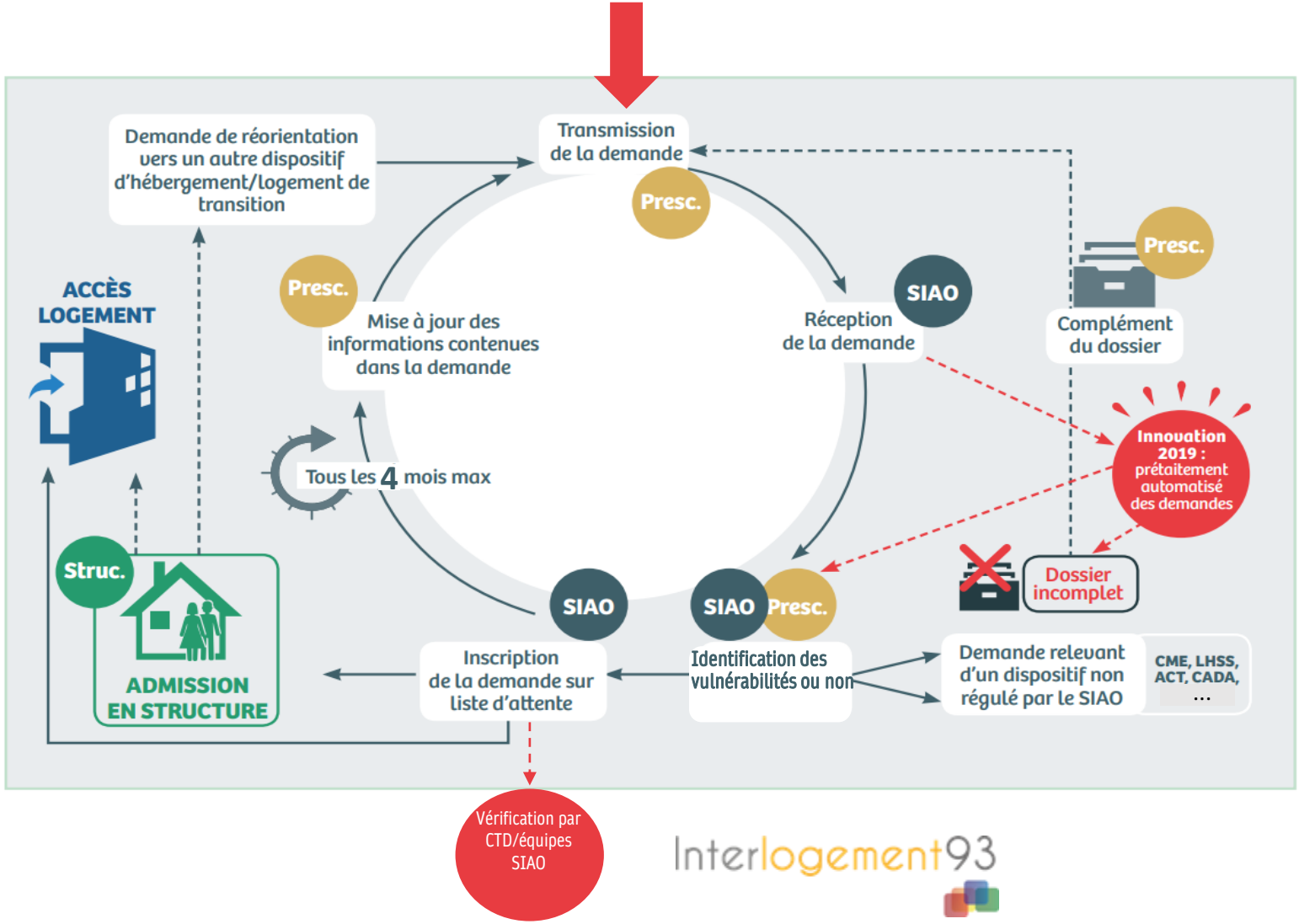

→ Reprise des CTD courant 2022

Interlogement93

Les items nécessaires au traitement de la demande

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Date de naissance
- Rôle
- Structure d'accueil
- Type de service
- Type de demande
- Nom du travailleur social
- Téléphone du travailleur social
- Courriel du travailleur social
- Typologie du ménage
- Nombre de personnes du ménage
- Situation du moment de la demande
- Motif de la demande
- Dispositif préconisé
- Type d'établissement niveau 1
- Type de place
- Situation matrimoniale
- Informations relatives aux enfants
- Emploi
- Demandeur d'emploi
- Etudiant
- Retraité
- Sans ressource
- Type de ressources
- Expérience de logement autonome
- Demande de logement social

Interlogement93

2. Présentation du nouveau schéma traitement de la demande

Les demandes d'hébergement et de logement

- ✓ Recherche des vulnérabilités pour un traitement privilégié
- ✓ Automatisation de certains actes par des pré-traitements

PT1

Pré-traitement 1 :
- Vérification de la **cohérence** des informations
- Vérification de la **complétude** des informations nécessaires*

PT2

Pré-traitement 2 **recherche de vulnérabilité** :
- Indication de critères
- Recherche / mots clés

PT3

Pré-traitement 3 :
Vérification de la **cohérence** entre les éléments de l'évaluation et de la **préconisation** faite par le prescripteur

Interlogement93

2. Présentation du nouveau schéma traitement de la demande

L’utilisation du SI-SIAO

✓ Points de vigilances SI-SIAO :

- Ne pas créer de doublons
- Nécessité de créer une nouvelle demande en complément de la demande en présence

✓ Fusion des listes d’attente hébergement hors Altho

✓ Suivi des admissions directes

3. Transmission d'information SIAO/OFII

Interlogement93

3. Transmission d'information SIAO/OFII

Rappel du contexte règlementaire

La réforme de 2017 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la transmission de données du SIAO vers l'OFII.

Cette obligation a été confirmée par l'Instruction Interministérielle N° DGCS/SD1A/DGEF/2019/143 du 4 juillet 2019 relative à la coopération entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour la prise en charge des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale.

Celle-ci prévoit :

- ✓ La transmission mensuelle du SIAO vers l'OFII de la liste des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale pris en charge dans les dispositifs de mise à l'abri (hôtel 115 et structures temporaires) et d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)
- ✓ La réalisation de réunions régulières entre l'OFII et le SIAO pour la priorisation des réorientions du dispositif de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

→ **Finalités :**

- Privilégier l'accueil de ces publics dans le dispositif dédié (DNA régulé au niveau national)
- Minorer l'Allocation temporaire d'attente des personnes hébergées dans le dispositif de l'AHI

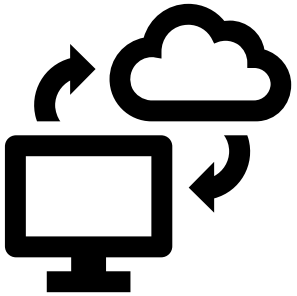

3. Transmission d'information SIAO/OFII

A compter du mois de février 2022!

Par sa décision du 6 novembre 2019, le Conseil d'Etat est venu préciser l'application de cette instruction.

Celle-ci prévoit :

- ✓ L'information préalable des demandeurs d'asiles et bénéficiaires de la protection internationale des conséquences de la sanction de ces informations dans le SISIAO,
- ✓ La possibilité pour ces personnes de refuser la sanction de ces informations.

Alerte sur la bonne compréhension nécessaire par les personnes concernées de l'ensemble de ces informations.
Vérification nécessaire des informations relatives aux situations administratives des personnes hébergées en structures.

→ **A compter du 4 février 2022 (et le 4 de chaque mois) le SIAO 93 adressera à l'OFII :**

- La liste des DA et BPI pris en charge par le 115-93
- La liste des DA et BPI en statut "présence" dans les structures d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)

4. La régulation des dispositifs d’hébergement et de logement

En Seine-Saint-Denis

Interlogement93

4. La régulation hébergement/logements

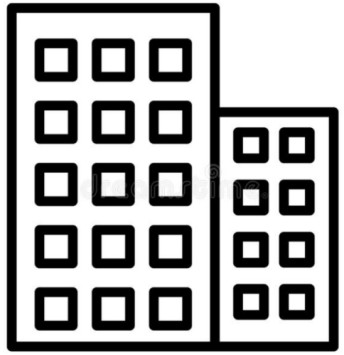

- ✓ La régulation des dispositifs d'hébergement
- ✓ La régulation des dispositifs de logement accompagné et adapté
- ✓ L'inscription SYPLO des ménages reconnus prioritaires à l'accès au logement social

→ **Dispositifs à solliciter de manière concomitante à la mise à l'abri**

→ **Les demandes passent par l'application SI-SIAO**

Interlogement93

Solibail

> **Intermédiation locative**

Sortants 115/structures ou DAHO
Profil : Familles
autonomes dans l'insertion

Le SIAO ne gère pas :
Dispositifs asile
Centres mères-enfants
LHSS, LAM et ACT
Dispositifs publics vieillissants

Hébergement

= toute composition familiale
+ accueil inconditionnel

> CHU
Pas d'accompagnement
Hébergement d'urgence

> CHS
Pour mettre à plat situation / émergence projet
Stabilisation

CHRS
Besoin d'accompagnement vers insertion

> ALTHO
Famille situation adm régularisée + PEC 115
Prêts au relogement en 6 mois

Logement intermédiaire

Isolé.e.s

> Résidence sociale
Orientation plutôt femmes
> FTM
Exclusivement masculin
Pas ou peu d'acc. Social
> Pension de famille
Petites structures, très peu de places
TS mais pas acc. individuel

Tous types de compo.

> Résidence sociale avec labellisation FSL

Jeunes

> ALT Jeunes
Moins de 26 ans
Financièrement pas encore assez stable pour FJT ou pas ressources pérennes
Colocations mixtes
Accompagnement éducatif

> FJT
18-26 ans, public autonome en dynamique d'insertion (pas de PE ni Service civique)

Logement social pérenne

Situation régul + DLS + ressources régulières + autonome

Les dispositifs d'hébergement

Plus de **1450** places ont été créées ces deux dernières années dont **650** toujours en cours d'ouverture.

A ce jour, ce sont <u>4650 places pérennes</u> financées par l'UD-DRIHL 93

(sans prise en compte de l'Appel à Projet de 1500 places CHU)

2. Hébergement / Logement > Les types de places

En ménages	Parc	Mises à dispo.	Positionnements	Admissions	Refus	Taux de rotation
CHU	1189	302	302	234	52	23%
Sas périnatalité	109	28	34	25	7	26%
CHS	407	78	85	70	16	19%
CHRS	1181	122	144	112	36	10%
ALTHO	397	79	84	58	26	20%
Total	**3313**	**609**	**649**	**499**	**137**	**18%**

Contacts : hebergement@siao93.

Pour une orientation : évaluation SI SIAO indispensable

Interlogement93

Les dispositifs de logement intermédié - Solibail

Les chiffres clés de la fluidité en 2021

Données des entrées/sorties Solibail au 31/12/21

- **Le dispositif Solibail accueille 6 220 ménages,** soit 20 661 personnes (8 490 adultes et 12 171 enfants)

- **1 858 ménages sont entrés** depuis le 01/01/21

Moyenne d'entrée **: 155 ménages par mois** (125 en 2020)

Origine des ménages : **57% sortants d'hôtel** et 31% sortants de structures d'hébergement

- **1 472 ménage sont sortis** depuis le 01/01/21

Moyenne d'entrée : **123 ménages par mois** (86 en 2020)

Type de sorties : **91% vers du parc social pérenne**

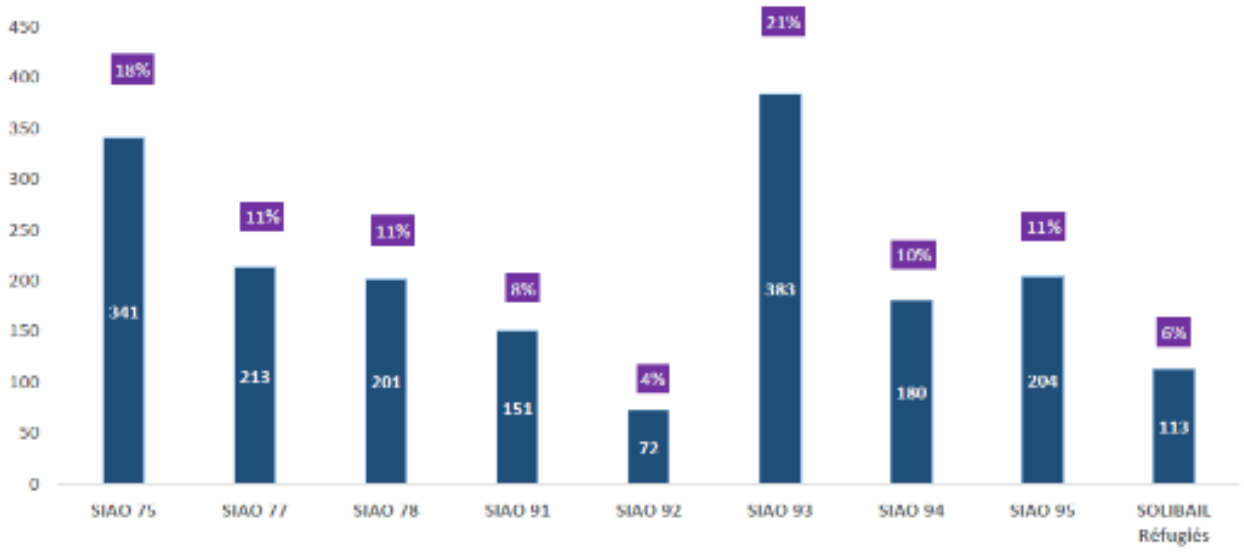

Répartition des entrées par SIAO et par département

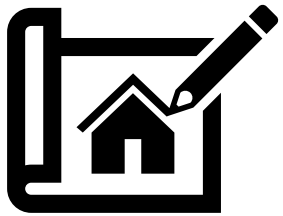

Pour une orientation : évaluation SI SIAO indispensable

Interlogement93

Les dispositifs de logement adapté et accompagné

En Seine-Saint-Denis ce sont environ 5800 logements adapté/accompagné dont le réservataire est l'état pour lesquelles la mise à disposition est faite auprès du SIAO93 par les opérateurs/gestionnaires.

2. Hébergement / Logement > Les types de places

En ménages	Mises à disposition	Positionnements	Admissions	Refus
RS	72	86	52	30
FJT / RJA / RJAM	268	276	117	147
FTM	126	162	61	85
MR / PF / RA	16	18	9	8
ALT	61	65	28	18
Total	543	607	267	288

Depuis le premier décembre 2021, les places contingentées Etat des résidences sociales avec accompagnement sont gérées par le SIAO93

Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

Interlogement93

La labellisation Syplo et le relogement

En 2020 ce sont 1110 ménages qui ont été reconnus comme prioritaire au relogement par le SIAO 93.

En 2020 ce sont 521 ménages labellisés par le SIAO 93 qui ont été relogés dans le parc social.

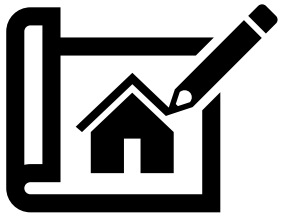

Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

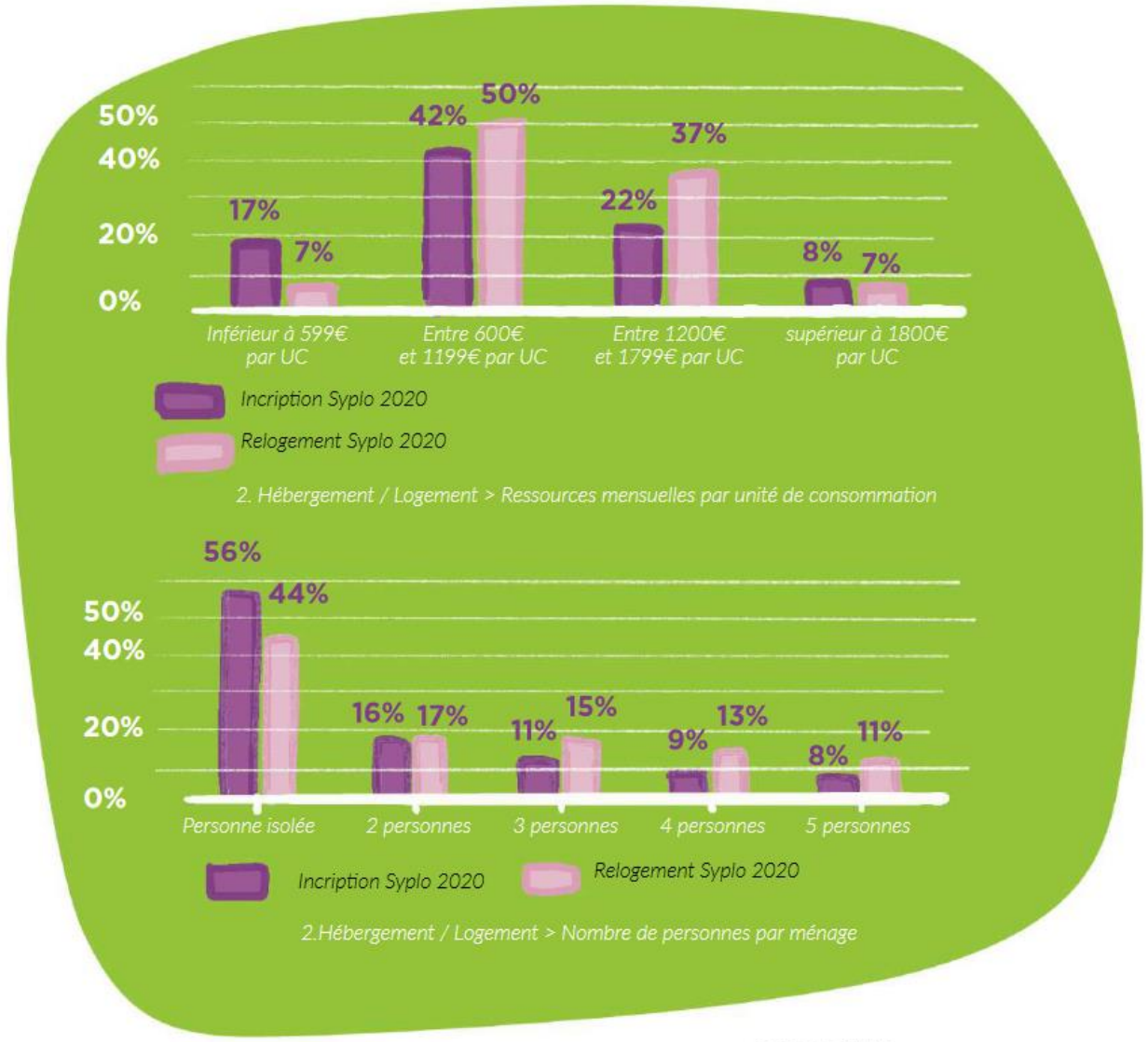

Procédure unique de demande d'orientation vers un logement adapté, un logement accompagné et/ou une reconnaissance du caractère prioritaire de demande de logement social

(Nouveauté 2022 plus qu'une seule procédure pour la labellisation Syplo et/ou l'orientation vers un logement accompagné ou adapté)

ETAPES	LIENS UTILES
▪Etape 1 : Vous accompagnez le ménage dans sa demande d'orientation vers un logement adapté, accompagné ou la reconnaissance de priorité de sa demande de logement social ▪Etape 2 : Le SIAO 93 étudie votre demande SI-SIAO à l'aide des pièces déposées dans la DLS via SNE ▪Etape 3 : Vous maintenez à jour la DLS et la demande SI-SIAO et modifiez les éléments dès changement de la situation	https://www.demande-logement-social.gouv.fr/ https://sisiao.social.gouv.fr Cf: procédure d'orientation vers le logement adapté, accompagné et/ou reconnaissance à caractère prioritaire de la demande

Etape 1 : Vous accompagnez le ménage dans sa demande d'orientation vers un logement adapté, accompagné ou la reconnaissance de priorité de sa demande de logement social

Pour tous les dispositifs logement :

1. **Le ménage doit disposer d'une DLS**
2. **Vous effectuez une demande via le SI-SIAO avec le ménage**

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Assurez-vous que le ménage ait une demande de logement social actualisée, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de son dossier.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ — SI SIAO - production

Créez une demande avec le ménage dans l'application SI-SIAO et transmettez-la au SIAO 93.

Seine Saint Denis LE DÉPARTEMENT

Uniquement pour la demande d'orientation **résidence sociale avec accompagnement** : Une demande préalable doit être faite auprès du Conseil départemental (demande FSL : "Accès en résidence sociale conventionnée") : https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/article/fonds-de-solidarite-logement

Interlogement93

Etape 2 : Le SIAO 93 étudie votre demande SI-SIAO à l'aide des pièces déposées dans la DLS via SNE

Interlogement93 SIAO93

Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social

Consultation de SNE de l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social. (Cf. Annexe 1)

Interlogement93 SIAO93

SYPLO

Le SIAO 93 labellise dans Syplo le caractère prioritaire de la demande de logement social et sanctionne le N° Syplo dans le SI-SIAO pour les publics

Publics concernés (publics prioritaires au regard du L-441-1 du CCH en Seine-Saint-Denis) :

- ✓ *Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique*
- ✓ *Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition*
- ✓ *Personnes dépourvues de logement y compris celles qui sont hébergées par des tiers*

Cf. Annexe 5

Interlogement93

Interlogement93 SIAO93

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

SI SIAO - production

Le SIAO 93 étudie votre demande, vérifie les éléments et leur cohérence avec ceux sanctionnés dans la demande de logement sociale et inscrit sur liste(s) d'attente(s)dans le SI-SIAO. (Cf. Annexe 2)

Etape 3 : Vous maintenez la DLS et la demande SI-SIAO à jour et modifiez les éléments dès changement de la situation

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Vous actualisez avec le ménage la DLS dès changement significatif de la situation du ménage.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ — SI SIAO - production

Vous actualisez avec le ménage la demande SI-SIAO a minima tous les 4 mois ou dès changement significatif de la situation du ménage.

Les éléments apparaissant dans la DLS doivent impérativement correspondre à ceux indiqués dans la demande SI-SIAO.
Le ménage pourrait être contacté directement par un bailleur/gestionnaire, assurez-vous que ses contacts soient actifs (adresse postale, mél, n° de téléphone).

Interlogement93

L’utilisation du SI-SIAO – Les préconisations

Préconisation logt social

Préconisation

Préconisation 1

Les champs indiqués par une * sont obligatoires.

Dispositif *
Logement

Type d'établissement niveau 1 *
Logement de droit commun

Type d'établissement niveau 2
Type d'établissement 2

Préconisation FJT-RJA-RJAM

Préconisation

Préconisation 1

Les champs indiqués par une * sont obligatoires.

Dispositif *
Logement

Type d'établissement niveau 1 *
Logement foyer

Type d'établissement niveau 2
FJT - FTM

Préconisation RS et RS-ORS

Préconisation

Préconisation 1

Les champs indiqués par une * sont obligatoires.

Dispositif *
Logement

Type d'établissement niveau 1 *
Logement foyer

Type d'établissement niveau 2
Résidences sociales

Type d'établissement niveau 3
Résidences sociales hors pension de famille

Préconisation PF et RA

Préconisation

Préconisation 1

Les champs indiqués par une * sont obligatoires.

Dispositif *
Logement

Type d'établissement niveau 1 *
Logement foyer

Type d'établissement niveau 2
Résidences sociales

Type d'établissement niveau 3
Pensions de famille / maisons relais

Vous pouvez multiplier les préconisations dans l’application SI-SIAO

5. Les instances partenariales du SIAO 93

Interlogement93

Les commissions partenariales du SIAO 93

CTS – Concertation Territoriale du SIAO (actuellement en distanciel et jusqu'à nouvel ordre)

- Groupe de réflexion et de prise de décisions regroupant des travailleurs sociaux et médico-sociaux de dispositifs de veille sociale et d'urgence
- Définition de préconisations relatives à la stratégie d'accompagnement à mettre en place + proposition d'acteurs à impliquer et de modalités d'articulation de leurs interventions
- Ouvert à tous les intervenants sociaux et médicaux du département
- Tous les vendredis matin, de 9h30 à 12h30, ~~au sein des locaux d'Interlogement93~~
- => https://www.interlogement93.net/concertation-territoriale-du-siao-93

CPSC – Commission Parcours de Soins Complexes

- Favoriser la mise en réseau et l'articulation des acteurs du social, du sanitaire et du médico-social afin de trouver des solutions adaptées à des personnes cumulant des problématiques sociales et des problématiques médicales complexes.
- => https://www.interlogement93.net/sant%C3%A9

CAH – Commission Addiction/hébergement

- Améliorer l'accompagnement des personnes accompagnées et/ou accueillies dont le parcours d'insertion et/ou d'accès au logement est empêché par une problématique d'addiction et nécessitant une coordination d'acteurs médico, médico-sociaux et sociaux.

- Proposer des solutions adaptées aux besoins des personnes
- Améliorer l'interconnaissance entre les secteurs de l'addiction et de l'AHI
- Favoriser la mise en réseau, l'articulation et la dynamique de partenariat
- Inscriptions nécessaires

CTD – Commission du Traitement de la Demande → en cours de révision

- Lieu de traitement des demandes d'hébergement
- Analyse des situations + validation de la préconisation d'orientation
- Inscriptions nécessaires

Interlogement93

Les formations du SIAO 93

- **Formations** (actuellement en distanciel et jusqu'à nouvel ordre)

  - **FORMATION SIAO 93 :** Formation au fonctionnement du SIAO et aux dispositifs d'hébergement/logement
    - Un jeudi sur deux, de 9h30 à 12h30

  - **FORMATION SI SIAO 93 :** Formation à l'utilisation de l'application SI-SIAO
    - Un mardi sur deux, de 14h15 à 17h00
    - Inscriptions nécessaires
    - => https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao

- **Permanence SIAO**
  - Permanence téléphonique dédiée aux professionnels pour toute question concernant la demande d'hébergement/logement au SIAO 93 – utilisation du SI SIAO
  - Du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 01.41.72.09.45
  - Mail : sisiao@siao93.net

Interlogement93

Merci de votre attention

Ce support de présentation ainsi que nos tutoriels et documents pédagogique sont disponibles sur
https://www.interlogement93.net/
(rubrique SIAO > Outillage)

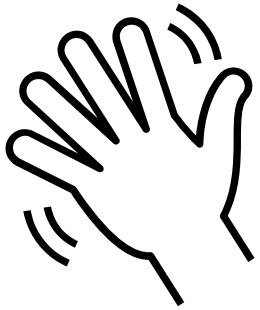

Interlogement93